

## CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 MAI, A 20 HEURES, tenue sous la présidence de Mme Nicole DROUILLET, Maire.

Présents : Mmes BREUGNON, BURCOMBE, NASSIVERA, RIVES, RUPERT, SAULNIER, TOILLIEZ-BERNARD MM. BLIARD, DRUAIS, MOREL, PITOIS, PUECHAL, RAYMOND, ROSSE.

Absents : MME CLARE, donne pouvoir à M. ROSSE  
M. AUZOU, donne pouvoir à MME DROUILLET  
M. RAGE  
M. STOCK

Secrétaire de séance : M. MOREL

Convocation du 20/05/2011  
Affichage préalable du 20/05/2011  
Affichage compte rendu du 01/06/2011  
.....

### 1°) Tarif Salle d'Activités Communale & petits matériels, pour les réservations 2012

Madame le Maire propose, au conseil municipal, une réévaluation des tarifs de la Salle d'Activités Communale & du petit matériel.

A savoir une augmentation de 2.50 %

#### *Location de la SAC toute l'année*

En semaine / journée sans cuisine	140 €
En semaine / journée avec cuisine	280 €
Week end / avec cuisine	435 €

#### *Location de la SAC entre le 10 juillet et le 20 août*

Grande salle avec la petite salle	
Week end / avec cuisine	531 €

*Caution* *1000.00 €*

#### *Location petit matériel*

Banc	0.85 €
Chaise	0.27 €
Table	1.68 €

*Caution* *150.00 €*

Abri toile	57.00 €
------------	---------

*Caution* *1000.00 €*

Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal.

## **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

### **2°) Décisions Modificatives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011

#### **COMPTES DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
23	2315	526	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHN	8 308,00
20	205	ONA	Concessions et droits similaires, brevets, li...	1 794,00
23	2313	511	TRAVAUX BATIMENTS	8 574,00
23	2315	525	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHN	1 890,00
041	20415	519	Groupements de collectivités	-22 278,00
21	21312	510	BATIMENTS SCOLAIRES	671,00
041	20415	OPFI	Groupements de collectivités	44 506,00
21	2183	ONA	MATERIEL INFORMATIQUE	1 041,00
041	16875	ONA	DETTES A GROUPEMENT	44 506,00
<b>Total</b>				<b>89 012,00</b>

#### **COMPTES RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
041	16875	OPFI	DETTES GROUPEMENT COL.	44 506,00
041	20415	ONA	Groupements de collectivités	44 506,00
<b>Total</b>				<b>89 012,00</b>

## **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

### **3°) Annulation délibération PVR**

Lors conseil municipal du mois de décembre 2010 une délibération instaurant la PVR rue du Boutonquetil (D10-12-008) à été prise.

Aux vues des éléments nouveaux apportés par le bureau de contrôle de la légalité de la sous préfecture des Andelys et la Direction Départementale des Territoires, il convient d'annuler la délibération sus mentionnée.

## **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

### **4°) Demande de subvention au titre de la DGE**

Madame le Maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention au titre de la DGE concernant les travaux d'assainissement en traverse rue de la Vallée, en sortie de la résidence de Feuguerolles. En effet, ces derniers ne sont pas inscrits dans la convention avec la CCEMS sur les exutoires du bassin versant.

Le taux de la subvention pourra être porté de 25 à 35% si l'opération est conforme aux objectifs prioritaires de l'Etat en termes de développement durable, d'intérêt intercommunal, de sécurité et de structure du territoire.

Le montant des travaux est de 23 570,00 € HT et peut donc être subventionné à hauteur de 35% soit 8 249,50 € HT, il resterait alors à la charge de la commune 15 320,50 € HT.

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour faire les demandes de subventions et signer tous documents s'y rapportant.

### **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

#### **5°) Convention pour intervenant sportif dans les écoles**

La commune finance depuis plusieurs années un intervenant sportif dans les écoles. Afin de cadrer avec le programme de l'éducation nationale l'Inspecteur d'Académie demande la mise en place d'une convention pour l'organisation d'activités physiques, sportives et artistiques impliquant la participation des intervenants rémunérés.

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour signer cette convention.

### **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

#### **6°) Contribution de raccordement aux réseaux**

Pour la création de ses 2 terrains à bâtir Monsieur BERRIER Roland participera financièrement à l'extension des réseaux suivant :

Eau potable et Assainissement : 16000€

Electricité : Environ 50 mètres pour un montant de 1500 €

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour valider cette demande de participation financière, inscrire la recette au budget et signer tous documents s'y rapportant.

### **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

#### **7°) Emprise communale :**

Madame le Maire informe l'assemblée que les parcelles ZL 166 et ZL 168 rue de la Grange Vimont et ZD 198 à l'angle de la rue des Bruyères et de la rue du Malassis n'ont jamais fait l'objet d'une régularisation foncière au bénéfice de la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'acquérir l'intégralité des parcelles dont les surfaces étaient à l'origine des emprises communales réservées pour l'élargissement des voiries.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

**Souligne** l'intérêt de la commune d'acquérir ces parcelles pour régulariser l'emprise

**Fixe** le prix d'achat à 1 € Symbolique,

**Charge** Madame le Maire de signer les actes nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

rue de la Grange Vimont (Margotteau et Bonjean)



### 9°) Tirage au sort Jurés d'assises

Le nombre de jurés constituant la liste annuelle pour le Département de l'Eure a été fixé à 500. Les communes de plus de 1 300 habitants effectuent le tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune.

Nous devons à Saint Aubin sur Gaillon tirer au sort 3 noms d'électeurs. Ne seront pas retenus les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Ont été tirés au sort :

- VANCHOMME Caroline
- BERTRAND ép GUILLAUME Carine
- SINGER ép CERDA Nadine

### 10°) Subvention stage de découverte Cindy HOUSSAYS

Annulé

### 11°) Régularisation parcelle communales

Depuis plus de trente ans Monsieur et Madame Darras, propriétaire du 7, résidence des Doguets, entretiennent une parcelle du Domaine Public suite à un accord avec le Maire en place à l'époque. Aujourd'hui, afin de régulariser la situation, nous envisageons de leur céder ce terrain d'une superficie de 78 m<sup>2</sup> (Voir Plans) pour l'euro symbolique. Tous les frais d'actes seront à la charge de Monsieur et Madame Darras.



### **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

### 12°) CCEMS - Voirie d'intérêt communautaire

La compétence relative à la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de zones d'activités économiques - qui relève du groupe "actions de développement économiques" - comprend nécessairement la viabilisation de ces zones, donc la création, l'aménagement et l'entretien de leur voirie interne.

Il convient donc de céder les voiries internes aux zones d'activité, ou desservant ces zones d'activités, à la Communauté de Commune Eure Madrie Seine.

#### **a) Zone d'activité Du Buisson**

Suite aux créations des zones d'activités « Du BUISSON » et vu les statuts de la communauté de commune et notamment l'article 4-3 « Voirie d'intérêt communautaire » il convient de déclasser la VC17 située entre la RD316 et la ZA le BUISSON et d'inscrire la voirie d'accès à la ZA du BUISSON dans la liste des voiries d'intérêt communautaire sur 233 mètres et ceci afin qu'elle soit annexée aux statuts concernant les voiries d'intérêt communautaire. Il en va de même pour la voirie interne, Rue de la couture du Haut Bois, de la ZA du Buisson.

#### **b) Zone d'activité De La Côtes des Sables**

Suite aux créations des zones d'activités « de la Côte des Sables » et vu les statuts de la communauté de commune et notamment l'article 4-3 « Voirie d'intérêt communautaire » il convient de déclasser la rue de la côte de sable située entre la RD6015 et la ZA de la côte des Sables et d'inscrire la voirie d'accès à la ZA de la Côte des Sables dans la liste des voiries d'intérêt communautaire sur 388 mètres linéaires et ceci afin qu'elle soit annexée aux statuts concernant les voiries d'intérêt communautaire.

#### **c) Zone d'aménagement concerté les Champs Chouette**

Suite aux créations des zones d'activités « des Champs Chouette » et vu les statuts de la communauté de commune et notamment l'article 4-3 « Voirie d'intérêt communautaire » il convient de déclasser la rue du Bois de Saint Paul, la rue du Clos Gibet et la rue des Houssières qui sont des voiries internes à la ZAC.

### **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

#### **13°) CCEMS – Modification des Statuts**

En date du 15 avril 2011, la CCEMS a délibéré sur la modification des statuts de ladite communauté de communes.

Les communes ont donc 3 mois pour délibérer sur ces statuts à compter de la réception de ce courrier (20/04/2011).

La modification des statuts portent sur l'ajout de « l'article 5-5 réseau de chaleur » des compétences facultatives.

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour valider la modification des statuts de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine et signer tous documents s'y rapportant.

### **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

#### **14°) Convention avec la CCEMS pour les travaux de protection contre les inondations de la Côte des Sables**

Le territoire de la Communauté de Commune Eure Madrie Seine a rencontré en mai/ juin 2009 et à nouveau en 2010 des inondations sur le secteur de la « Côte des Sables » en bordure de la route départementale 6015 sur les communes de Gaillon, Saint Aubin sur Gaillon et Saint Pierre La Garenne. Une dizaine de propriétés privées à usage d'habitation sont concernées. Des travaux d'urgence sur le domaine public sont nécessaires.

Une première tranche de travaux a été réalisée en juillet 2010. Ces travaux doivent être complétés par une deuxième tranche.

La CCEMS assure donc la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux d'urgence de lutte contre les inondations des habitations sur le secteur de la « Côte des Sables » en bordure de la route départementale 6015 sur les communes de GAILLON, SAINT AUBIN SUR GAILLON, et SAINT-PIERRE-LA-GARENNE.

Le coût des travaux est estimé à 220 000 € HT, soit 263 120 € TTC. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 5 000 € pour la Commune de Saint Aubin sur Gaillon.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer la convention avec la CCEMS ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

**15°) Convention avec CCEMS pour la traversée des eaux pluviales rue de la Vallée/exutoire du bassin versant et Rue de la Vallée/les Vallots**

Reporter au prochain conseil.

**16°) Convention avec CCEMS pour la traversée pluviales rue de la côte des sables/exutoire du bassin versant.**

Reporter au prochain conseil.

**17°) Questions Diverses :**

**A°) Achat d'un appareil photo d'occasion**

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour procéder à l'achat d'un appareil photo d'occasion, d'un montant de 60 euros et d'inscrire la dépense au budget.

**ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

**B°) Requalification de l'espace urbain de la commune de Saint Aubin sur Gaillon.**

Suite à l'étude du Schéma Directeur de Circulation sur la commune de Saint Aubin sur Gaillon et vu la réglementation applicable à nos voiries au niveau des Lieux Dits, « Le MALASSIS » et « Les CORRICARDS », la 2<sup>ème</sup> commission vous propose de passer ces deux lieux Dits en zones urbaines. De plus, il convient de déplacer les panneaux d'entrée du hameau « le village », côtés : rue des Motelles, rue des Noés et rue du Montmerel. Un arrêté sera pris par Madame Le Maire.

**ACCORD UNANIME DU CONSEIL.**

**C°) Centrale mobile d'enrobé**

(Information)

FIN DE SEANCE :